



La gestion responsable
des matières résiduelles:
un choix profitable
pour tous!

Bilan annuel 2014



*Préparé par Johanne Bock,
Mars 2015*

Table des matières

Mot du président.....	4
Mot du directeur général.....	5
Mission - Vision - Valeurs.....	6
La RIDR.....	7
Projet de valorisation des matières résiduelles.....	8
Politique gouvernementale.....	9
Objectif principal.....	10
Le Conseil d'administration.....	11
Date des séances.....	12
Le Comité consultatif.....	13
Date des rencontres.....	14
Le Comité de Vigilance.....	15
Les Faits saillants.....	17
Les Infrastructures.....	18
Les principaux appels d'offre.....	19
Tarification 2014.....	22
Le lieu d'enfouissement technique.....	23
Niveau d'utilisation du LET - Volumétrie.....	24
Mise à jour du décret.....	25
Subvention et compensations (REP).....	26
Enfouissement des matières résiduelles.....	27

Table des matières (suite)

Enfouissement et récupération.....	28
Campagne de sensibilisation.....	29
Les matières recyclables.....	30
Les biogaz.....	31
Budget 2014.....	32
Le patrimoine fiduciaire.....	33
Journée verte du 10 mai.....	34
PGMR conjoint.....	35
Matières organiques.....	36
Écocentres de la MRC des Laurentides.....	39
Nombre de visites et volumes récupérés.....	40
Répartition tonnage 2014 - Écocentres.....	41
Bulletin Écocentres.....	42
Sécurité autour des conteneurs.....	43
Schéma - Écocentre de la Minerve.....	44
Plan de communication.....	45
Écocentres de la Vallée de la Rouge.....	49

Mot du président

On l'appelle bilan annuel ou rapport annuel de nos activités. Il s'agit d'un moment privilégié de revoir l'année qui s'est terminée.

L'année 2014 a été chargée par des dossiers stratégiques majeurs. Vous découvrirez, dans les pages qui suivent, le travail effectué au niveau des écocentres de la MRC des Laurentides

Un travail débuté qui a déjà franchi des étapes est la révision du PGMR (plan de gestion des matières résiduelles) et un PGMR conjoint avec la MRC d'Antoine Labelle, des Laurentides et des Pays d'en Haut. Ce plan constituera un portrait régional pour tous les secteurs résidentiels, commerciaux, institutionnels et de l'industrie de la construction. Ce plan est innovateur, car le regroupement de MRC pour l'établissement d'un PGMR est peu fréquent.

Un autre dossier qui a été traité est la gestion des matières organiques. Vous verrez dans le rapport les étapes franchies.

Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des municipalités et villes de notre regroupement pour leur engagement afin de réduire l'enfouissement. Une mention spéciale pour les membres des différents comités: vigilance, consultatif et les membres du conseil d'administration. Merci de votre engagement.

Gilbert Brassard
Président

Mot du directeur général

Les responsabilités transférées à la RIDR depuis les dernières années sont une opportunité de développement sans précédent. Grâce à ces projets, l'entité développe une forte expertise qui sera profitable pour tout ses partenaires en nous permettant d'accomplir un service plus complet.

L'année 2014 fut l'occasion de concrétiser des désirs et des besoins essentiels à la poursuite de nos objectifs notamment par la réorganisation des lieux de travail autant pour le personnel d'opération que pour le personnel administratif et par la signature d'une première convention collective qui démontre clairement que les deux parties ont la volonté de travailler ensemble et que seul, rien n'est possible.

De plus, le soutien aux municipalités à la première phase de la collecte à trois voies trace le chemin vers une réduction importante des matières enfouies d'ici 2020. Finalement, le travail de mise à jour des plans de gestion conjoints nous apporte des éléments inattendus très positifs en créant des liens importants entre les différents organismes qu'ils soient publics ou privés. Ces liens feront partie des fondations des futurs développements.

Je tiens à remercier tout le personnel qui collabore chaque jour au service dont nous avons la responsabilité de rendre à nos clients.

Marc Forget
Directeur général

Mission - Vision - Valeurs

Sa mission

Effectuer la gestion globale des matières résiduelles de ses municipalités membres, dans le respect des lignes directrices du Ministère du développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques.

Sa vision

Par ses actions, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge vise une réduction de 30% des matières enfouies à coûts optimum d'ici 2020.

Ses valeurs

Intégrité, transparence et loyauté envers ses employés et ses 35 municipalités membres.

La RIDR

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est un organisme à but non lucratif, située à Rivière-Rouge regroupant aujourd'hui 35 villes et municipalités réparties dans trois MRC:

- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut

Ses mandats

- Opérer un lieu d'enfouissement technique (LET) incluant un écocentre et un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux (RDD); un centre de transbordement des matières recyclables et la gestion des biogaz;
- Responsable de la gestion des 9 écocentres de la MRC des Laurentides;
- Mettre à jour les plans de gestions des matières résiduelles des trois MRC suivantes: Laurentides, Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle;
- Implanter un système de collecte et de traitement des matières organiques;
- Étudier la possibilité d'implanter un centre de transfert et/ou de traitement dans le sud du territoire.

Projet de valorisation des matières résiduelles

Réduire l'enfouissement des matières organiques

La RIDR implante graduellement un système de collecte des matières organiques à travers ses 35 villes/municipalités membres en trois phases :

Phase 1 (2014)

Démarrage dans 6 des 35 villes/municipalités membres soit* :

- Lac Supérieur (secteur résidentiel);
- Piedmont (secteur résidentiel);
- Saint-Faustin-Lac-Carré (secteur résidentiel);
- Rivière-Rouge (une école, un restaurant et quelques résidences);
- Sainte-Agathe-des-Monts (secteur résidentiel);
- Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (4 commerces).

**Le projet comprend également la collecte dans les 6 hôtels de ville et bureaux des 2 MRC et de la RIDR.*

Phase 2 (2015)

- Poursuivre la Phase 1 et bonifier la collecte;

Phase 3 (2016-2019)

- Étendre la collecte porte-à-porte des matières organiques à l'ensemble des 35 villes/municipalités membres.

Politique gouvernementale

Afin de créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, Québec a instauré en 2011 sa nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Ayant comme objectif fondamental que la seule matière éliminée soit le résidu ultime, la politique poursuit les objectifs suivants d'ici 2015 :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source et/ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.
- Bannir de l'enfouissement le carton (2013), le bois (2014) et les matières organiques (2020).

En 2020, le gouvernement vise à ce que 100% des matières organiques soient récupérées ou bannies de l'élimination.

Objectif principal

Réduire l'enfouissement des matières résiduelles au minimum en atteignant, sinon en dépassant les cibles établies par le gouvernement.

Les actions de la RIDR dans ce sens incluent :

- 1993 ➤ La collecte sélective des déchets et l'implantation d'un système de collecte de pneus usagés;
 - 1994 ➤ La récupération du bois, bardeau, ciment, métal et autres avec la mise en place d'un écocentre sur les terrains de la RIDR;
 - 1995 ➤ Mise sur pied d'un système de collecte sélective des recyclables de porte-à-porte (bac vert);
 - 1996 ➤ Récupération des peintures, solvants, huiles, batterie, bonbonnes aérosols etc. avec la mise en place d'un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux (RDD);
 - 2010 ➤ La valorisation du bardeau et du gypse;
 - 2014 ➤ La collecte des matières organiques, phase 1, dans six municipalités membres.
-

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé de dix-sept (17) élus municipaux, représentant entre une et trois villes ou municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. De par son entente intermunicipale, la Régie a la gestion globale des matières résiduelles, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres.

Élus municipaux siégeant sur le conseil d'administration

M. Gilbert Brassard, président	Municipalités de Labelle et La Conception;
Mme Céline Beauregard	Municipalité de La Macaza;
Mme Deborah Bélanger	Ville de Rivière-Rouge;
Mme Francine A. Bélisle	Municipalité de Lac Sagouay;
M. Clément Cardin	Municipalités de Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs;
Mme Évelyne Charbonneau	Municipalités d'Arundel, Huberdeau et Montcalm;
M. Réjean Charbonneau	Municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, L'Estérel et ville de Sainte-Adèle;
M. Georges Décarie	Municipalité de Nominougue;
M. Jean-François Délisle	Municipalités d'Ivry-sur-le-Lac, Val-des-Lacs et Lantier;
M. Guy Drouin	Municipalités de Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts;
M. Jacques Gariépy	Municipalités de St-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles et Saint-Adolphe d'Howard;
M. Jean-Pierre Monette	Municipalités d'Amherst et La Minerve;
M. Jean-Louis Ouellette	Municipalité de L'Ascension;
M. Ronald Provost	Municipalités de Brébeuf et Saint-Faustin-Lac Carré;
M. Hugh Scott	Municipalités de Barkmère, Lac Tremblant-Nord et Mont-Tremblant;
Mme Danielle St-Laurent	Municipalités de Lac Supérieur et Sainte-Lucie des Laurentides;
M. Timothy Watchorn	Municipalités de Morin-Heights et Wentworth Nord;

Date des séances

Les séances ordinaires du conseil d'administration se sont tenues le troisième mercredi, aux deux mois, à 19h30 à la salle municipale de la municipalité de la Conception et le caucus à 19 heures.

Trois séances extraordinaires ont également eu lieu.

15 janvier 2014

27 février 2014 ⇒ séance extraordinaire

19 mars 2014

15 avril 2014 ⇒ séance extraordinaire

21 mai 2014

16 juillet 2014

17 septembre 2014

15 octobre 2014

19 novembre 2014

3 décembre 2014 ⇒ séance extraordinaire

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé d'élus et de directeurs généraux.

Ils ont la responsabilité de faire des recommandations au Conseil d'administration de la Régie sur les sujets suivants :

- Budget annuel;
- Suivi budgétaire;
- Suivi lors des travaux d'immobilisations;
- Effectuer les mandats confiés par le conseil d'administration;
- Effectuer toutes autres actions qui seraient dans l'intérêt du conseil d'administration.

Les membres du comité consultatif sont les suivants :

M. Gilbert Brassard	Président et maire de Labelle;
Mme Déborah Bélanger	Mairesse de Rivière-Rouge;
M. Réjean Charbonneau	Maire de Sainte-Adèle;
M. Clément Cardin	Maire de Piedmont;
M. Richard Daveluy	Directeur général de la MRC des Laurentides;
Mme Julie Godard	Directrice générale de Rivière-Rouge;
M. Yvan Genest	Directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut;
M. Jean-Pierre Monette	Maire de la Minerve;
M. Jean-Louis Ouellette	Conseiller de L'Ascension;
Mme Nancy Pelletier	Directrice générale de la MRC des Laurentides.

M. Richard Daveluy a siégé sur le comité de janvier à novembre et Mme Nancy Pelletier lui a succédé à titre de directrice générale de la MRC des Laurentides.

Date des rencontres

Les rencontres du comité consultatif ont été tenues le premier mercredi de chaque mois à 13h30 à la salle du centre de transbordement de la RIDR, sauf celle du mois de janvier qui a été tenue le deuxième mercredi du mois.

8 janvier

5 février

5 mars

2 avril

7 mai

4 juin

2 juillet

6 août

3 septembre

1er octobre

5 novembre

3 décembre

Le comité de vigilance

Le 12 janvier 2007 marque la première rencontre du Comité de Vigilance, soit six mois suivant le début de l'exploitation de l'agrandissement du site d'enfouissement technique de la RIDR qui a eu lieu le 12 juillet 2006.

Mandat et responsabilités

Le Comité de vigilance s'assure que l'exploitation s'effectue dans le respect des exigences environnementales.

Selon l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), "l'exploitant de toute installation d'élimination déterminée par règlement du gouvernement est tenu de former un comité dont la fonction est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion post-fermeture de cette installation. "

Mandat

- S'informer sur les opérations du LET et sur les projets en développement, en évaluer les conséquences, en assurer le suivi
- Transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements
- S'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales
- Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement.

Responsabilités

- Prendre connaissance de l'information disponible sur le LET et sur son fonctionnement;
- Examiner les études, les dossiers et les rapports du suivi environnemental pour donner des avis sur les impacts du LET et sur les modalités d'opération;
- Donner des opinions et faire des recommandations sur les opérations et sur les possibilités d'amélioration du LET;
- Retransmettre les renseignements obtenus aux concitoyens et aux représentants d'organismes du milieu.

La Régie a formé ce comité sur lequel doit siéger son représentant, un représentant de la ville locale et de la MRC d'Antoine-Labelle où est située l'installation d'élimination, de même qu'un représentant des citoyens du voisinage, d'un groupe voué à la protection de l'environnement et d'un groupe susceptible d'être affecté par ce lieu.

En 2014, le comité de vigilance s'est réuni quatre fois, soit les 6 mars, 5 juin, 4 septembre et 4 décembre.

Voici la liste des membres du comité de vigilance :

Mme Diane Gargantini
M. Grant MacKenzie
M. Jean-Louis Ouellette
M. Pierre Telmosse
Mme Jackline Williams

Représentante de la ville de Rivière-Rouge
Représentant du CRE¹
Représentant de la RIDR
Représentant des citoyens du voisinage
Représentante de la MRC d'Antoine-Labelle

¹ Conseil régional de l'Environnement des Laurentides

Les faits saillants

Formation

- Signature de la convention collective le 15 juillet 2014;
- Acceptation de la politique de la gestion des plaintes le 19 mars;
- Formation service à la clientèle;
- Formation chariot élévateur;
- Formation transport sur les matières dangereuses;
- Formation concernant les différentes politiques internes;
- Formation, gestion du temps;
- Formation écocentres : Procédures et consignes.

Développement

- Carton : Projet pénitencier de la Macaza et Tricentris : 6.63 tonnes à 40,00\$ la tonne;
- Matières organiques : Appel d'offres bacs roulants - Octroi du contrat à Écoloxia pour la somme de 24 984\$;
- Traitement de 47 tonnes de matières organiques à 68\$ la tonne métrique. Le contrat a été octroyé à Compo-Recycle;
- Accompagnement et formation en acceptabilité sociale - Octroi du contrat au consultant Transfert Environnement Société pour un montant maximum de : 20 248\$;
- Soutien technique aux mesures de contrôle - Octroi du contrat à Solinov : 15 500\$;
- Contrat de service pour accompagner le comité technique pour l'élaboration du PGMR conjoint: Le mandat a été confié au consultant Cycle Environnement pour le montant de 37 925\$. (2014-2015)

Environnement

- Étude sur le portrait environnemental du site et modélisation du panache de contamination - Octroi du contrat : 5 000 \$;
- Implantation et opération d'infrastructures de captage des biogaz au LET;
- Plan d'action goélands : Ajout de 2 toiles de recouvrement de 25' X 52' achat de 5 cerfs-volants, ce qui porte le nombre à 15.

Les infrastructures

Rénovation et agrandissement de la salle de repos des employés

En avril, l'adjudication du contrat pour la rénovation et l'agrandissement de la salle des employés a été octroyée à la compagnie Construction Telmosse pour la somme de 91 825\$. Les travaux ont débuté le 12 mai pour se terminer le 20 juin.



Déménagement et agrandissement de l'immeuble des bureaux administratifs

En mai, c'est la firme Construction Gilles Paquette qui a présenté la soumission la plus basse conforme pour le déménagement et l'agrandissement de l'immeuble des bureaux administratifs au coût de 246 087,00\$. Les travaux ont débuté le 15 septembre et se sont terminés le 15 décembre.



Implantation d'un réseau de captage de biogaz

Dans le but de réduire les odeurs et de protéger l'environnement, la Régie a procédé aux travaux de conception et de construction d'équipement de captage dédiés au contrôle de la migration du biogaz au LET.

La firme WSP fut mandaté pour exécuter les travaux qui ont consisté à installer quatre (4) puits de captage verticaux reliés au réseau existant du LES. Une station de mesurage a aussi été installée afin de pouvoir séparer les tonnes de méthane soutirées du LET versus le LES.

Les travaux ont été exécutés en dépenses contrôlées où la Régie a été maître d'oeuvre et à octroyé les mandats aux différents fournisseurs de biens et services. La firme WSP a agit comme concepteur du projet et surveillant des travaux.

Les travaux ont débuté en septembre 2014 et se sont terminés en décembre 2014.

Le montant total des travaux s'élève à 61 438,00 \$



Les principaux appels d'offre

Fourniture de carburant

Contrat octroyé Pétrole des Draveurs à un coût de 1,3163\$ (type B) - 1,2692\$ (type D) et 0,9992\$ (huile à chauffage).

Piézomètre - Eaux pluviales - Puits des citoyens

Contrat octroyé à la firme Enviro-Services pour un montant de 25 716\$.

Fourniture, levée et transport des conteneurs pour les matières recyclables

Contrat octroyé à RCI Environnement, Division de WM Québec Inc. pour un montant de 801,38\$ (prix par levée pour 2 conteneurs).

Transport et disposition du bardeau

Contrat octroyé à la compagnie Bellemare Environnement au taux de 80,03\$ la tonne.

Broyage du bois

Contrat octroyé à la compagnie Sylviculture et Exploitation forestière J.M.J. Inc au montant de 450\$ (taux horaire) pour le broyage de la biomasse et de 415\$ pour le transport de l'équipement pour chacune des deux phases.

Transport du gypse

Contrat octroyé à la compagnie Les Services R.C. Miller pour la location, la levée et le transport du gypse au taux de 747,34\$.

Transport des matelas

Contrat octroyé à la compagnie Les Services R.C. Miller au coût de 919,80\$.

Achat de pneus - Chargeur sur roues John Deere

L'achat de pneus a été effectué chez Pneus Sarrazin pour un montant de 25 535\$.

Captage et destruction des biogaz au lieu d'enfouissement technique

Travaux effectués au coût 61 438,00\$.

Contrat de service pour accompagner le comité technique pour l'élaboration du PGMR conjoint

Le mandat a été confié au consultant Cycle Environnement pour le montant de 37 925\$. (2014-2015)

Appel d'offres bacs roulants

Octroi du contrat à l'entreprise Écoloxia pour la fourniture de bacs roulants au montant de 24 984,00\$.

Traitement des matières organiques

Octroi du contrat à l'entreprise Compo-Recycle au montant de 68\$ la tonne métrique. Quarante-sept tonnes métriques ont été traité.

Accompagnement et formation en acceptabilité sociale

Le mandat a été octroyé au consultant Transfert Environnement Société pour un montant maximum de 20 248,00\$.

Soutien technique aux mesures de contrôles

Octroi du mandat au consultant Solinov pour l'élaboration et suivi des mesures de contrôles et recommandations pour l'ensemble du territoire pour la somme de 15 500,00\$.

Outil de communication

Octroi du contrat à Citron-Lime pour un montant de 12 000,00\$

Achat d'une déjanteuse

L'achat de la déjanteuse a été effectué chez Keval Équipement pour un montant de 2 127,00\$.

Vente du compacteur Bomag

Le compacteur Bomag a été vendu pour une somme de 4 000\$ à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Tarifification 2014

⇒ Tarif minimum, lorsqu'applicable	:	2,00\$
⇒ (+ la redevance exigible du MDDEFP)	:	21,30\$ la tonne métrique
⇒ Enfouissement des déchets domestiques	:	113,30\$ la tonne métrique
⇒ (+ la redevance exigible du MDDEFP)	:	21,30\$ la tonne métrique
⇒ Enfouissement des déchets mixtes (si aucun tri à la source)	:	154,50\$ la tonne métrique
⇒ (+ la redevance exigible du MDDEFP)	:	21,30\$ la tonne métrique
⇒ Matériaux secs (si applicable)	:	82,40\$ la tonne métrique
⇒ Pesée unique	:	10,00\$

ENTREPRENEURS - INSTITUTIONS - COMMERCE – INDUSTRIES

⇒ Pour tous les entrepreneurs en construction (R.B.Q.)	:	Coûts applicables
⇒ Pour tous les commerces - institutions - industries	:	Coûts applicables
⇒ Pour tous les véhicules lourds sans exception	:	Coûts applicables
⇒ Appareils électroniques et informatiques (sur rendez-vous)	:	Gratuit
⇒ Lampes contenant du mercure (sur rendez-vous)	:	Gratuit
⇒ Métal	:	Gratuit

LES CITOYENS

Citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle et Pays d'en Haut

⇒ Les matériaux secs recyclables TRIÉS (remorque moins de 4'x8'x2')	:	Gratuit
---	---	---------

Citoyens de la MRC des Laurentides

⇒ Les matériaux secs recyclables TRIÉS ou non recyclables TRIÉS (remorque moins de 4'x8'x2')	:	Gratuit
--	---	---------

Pour l'ensemble des citoyens

⇒ Résidus domestiques dangereux (RDD)	:	Gratuit
⇒ Pneus de 48 pouces et moins avec ou sans jantes	:	Gratuit
⇒ Tous les appareils contenant du fréon (Halocarbure)	:	Gratuit
⇒ Matelas	:	Gratuit
⇒ Lampes contenant du mercure	:	Gratuit
⇒ Appareils électroniques et informatiques	:	Gratuit
⇒ Recyclables (papier, carton, plastique, verre)	:	Gratuit
⇒ Résidus verts (feuilles mortes, aiguilles de pin, tiges, brindilles)	:	Gratuit
⇒ Métal	:	Gratuit
⇒ Gazon	:	Coûts applicables
⇒ Matériaux secs recyclables ou non (Remorque plus de 4'x8'x2')	:	Coûts applicables
⇒ Bardeau : 1200 kilos et plus	:	Coûts applicables

Le lieu d'enfouissement technique



Niveau d'utilisation du LET "Volumétrie"

Entre l'ouverture du LET en juillet 2006 et le 9 décembre 2014, 253 891 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies et 79 333 tonnes de sols de recouvrement.

Le volume total occupé par les matières résiduelles et le recouvrement journalier dans les cellules 1 à 4, entre le 19 décembre 2013 et le 9 décembre 2014 est d'environ 28 148 m³.

Le volume total occupé par les matières résiduelles et le recouvrement journalier dans les cellules 1 à 4, entre l'ouverture du LET et le 9 décembre 2014 est d'environ 314 173 m³.

La capacité exploitable d'enfouissement des cellules construites 1 à 4 est de 500 000 m³ incluant matières résiduelles et sols de recouvrement.

Le volume résiduel exploitable des cellules 1 à 4 est de 149 144 m³.

Mise à jour du décret

En 2014, la Régie a procédé à une mise à jour du décret ministériel #470-2005 en lien avec le certificat d'autorisation. Deux volets ont été traités de façon distincte, soit la révision de la clientèle desservie et la révision générale des conditions du décret visant à simplifier son contenu et l'adapter aux exigences réglementaires en vigueur.

Cette mise à jour permet d'alléger les obligations cléricales de la RIDR dans le contexte de mise en conformité des conditions d'autorisation du lieu d'enfouissement technique aux normes du REIMR.²

Le 25 juin 2014, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques faisait paraître dans la Gazette officielle du Québec la modification au décret #470-2005 de la RIDR. Le nouveau décret porte le numéro 483-2014.

² Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

Subvention et compensations

(REP)

Fonds municipal vert

10 096,00\$

Subvention reçue dans le cadre de l'Étude des inventaires des matières résiduelles et la gestion des matières organiques de la RIDR, un montant de 10 096\$ a été remis à la RIDR.

ARPE

32 045,00\$

L'Association pour le recyclage des produits électroniques a versé une compensation de 32 045\$ à la Régie dans le cadre de la récupération des produits électroniques et informatiques.

Recyc-Fluo

569,66\$

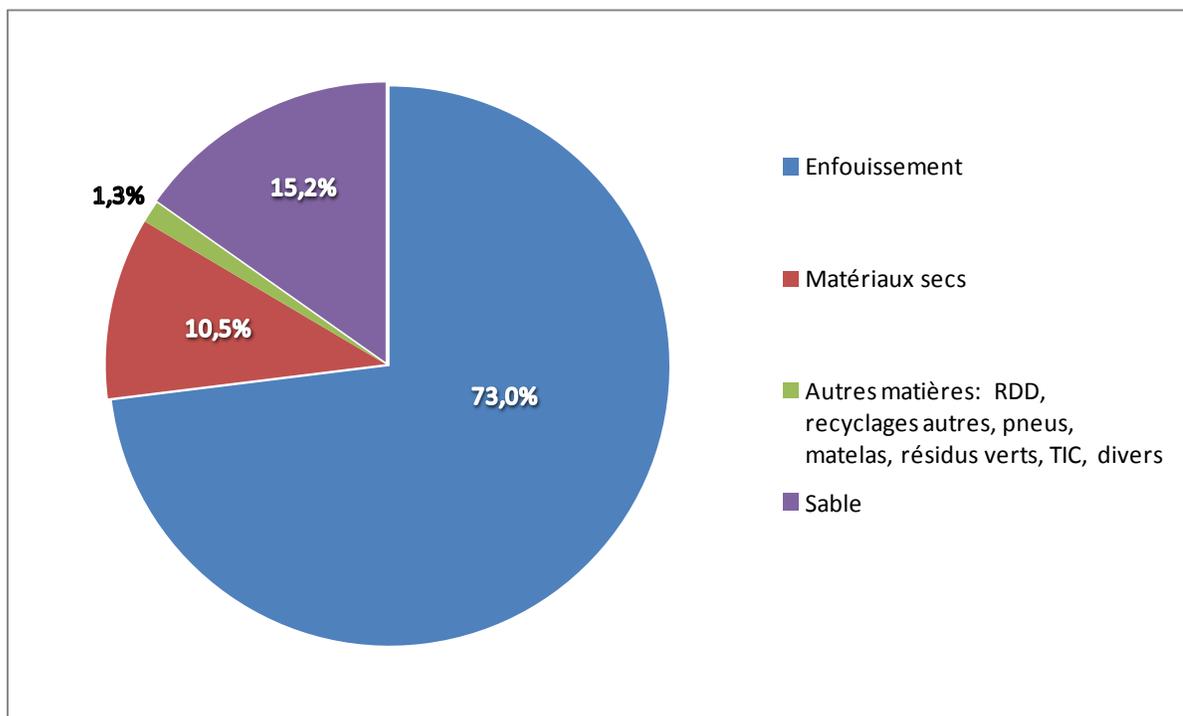
L'APR (L'Association des producteurs responsables) à payer une compensation relative à la collecte et aux autres services fournis par le dépôt :

1. Tubes fluorescents : 0,03\$ le pied linéaire
2. LFC : 0,05\$ par unité (lampes fluo-compactes)
3. Lampes DHI et autres : 0,10\$ par unité (lampes au sodium à basse et haute pression etc.

Enfouissement des matières résiduelles

CUMULATIF					
2014			2013		
ENFOUISSEMENT JANVIER À DÉCEMBRE 2014			ENFOUISSEMENT JANVIER À DÉCEMBRE 2013		
	MUNICIPALITÉS ET N.C.	ICI -CRD CITOYENS ET N.C.		MUNICIPALITÉS ET N.C.	ICI - CRD CITOYENS ET N.C.
MRC ANTOINE LABELLE	2993,688	1153,699	MRC ANTOINE-LABELLE	3102,426	1198,214
MRC DES LAURENTIDES	15140,504	631,697	MRC DES LAURENTIDES	15476,500	555,873
MRC DES PAYS D' EN HAUT	14288,216	0,440	MRC DES PAYS D'EN HAUT	13598,079	0,080
ÉCOCENTRES		1974,492	ÉCOCENTRES		1663,158
OSBL RIVIÈRE-ROUGE		12,621	OSBL RIVIÈRE-ROUGE		26,180
OSBL NOMININGUE		0,093	OSBL NOMININGUE		0,000
OSBL TREMBLANT, LABELLE ET MINERVE		8,592	OSBL TREMBLANT, LABELLE ET MINERVE		2,973
VALORISATION MATIÈRES ÉCOCENTRES		87,88	VALORISATION MATIÈRES ÉCOCENTRES		99,29
	32422,408	3693,754		32177,005	3347,188
ENFOUISSEMENT 2014		36116,162	ENFOUISSEMENT 2013		35524,193
RÉCUP. RDD - MATÉRIAUX SECS - PNEUS - MATELAS - INFORMATIQUE - RÉSIDUS VERTS - RECYCLAGE CITOYENS			RÉCUP. RDD - MATÉRIAUX SECS - PNEUS - MATELAS - INFORMATIQUE - RÉSIDUS VERTS - RECYCLAGE CITOYENS		
MRC ANTOINE-LABELLE	1089,101		MRC ANTOINE-LABELLE	818,280	
MRC DES LAURENTIDES	698,534		MRC DES LAURENTIDES	563,488	
MRC DES PAYS D' EN HAUT	0,000		MRC DES PAYS D' EN HAUT	53,300	
ÉCOCENTRES	3759,856		ÉCOCENTRES	3238,471	
TOTAL RÉCUPÉRATION	5547,490		TOTAL RÉCUPÉRATION	4673,539	
VOLUMINEUX			VOLUMINEUX		
MRC ANTOINE-LABELLE	339,08		MRC ANTOINE-LABELLE	355,740	
MRC DES LAURENTIDES	356,90		MRC DES LAURENTIDES	438,876	
MRC DES PAYS D' EN HAUT	580,951		MRC DES PAYS D' EN HAUT	583,216	
SOUS-TOTAL VOLUMINEUX	1276,930		SOUS-TOTAL VOLUMINEUX	1377,832	
VALORISATION VOLUMINEUX	325,00		VALORISATION VOLUMINEUX	349,600	
TOTAL ENFOUISSEMENT VOLUMINEUX	951,930		TOTAL ENFOUISSEMENT VOLUMINEUX	1028,232	
MATIÈRES ORGANIQUES	47,68				
ENFOUISSEMENT DÉCHETS - VOLUMINEUX - ICI ET CRD :		37 068,09	ENFOUISSEMENT DÉCHETS - VOLUMINEUX - ICI ET CRD:		36552,43
RÉCUPÉRATION MS-RDD-PNEUS-VOLUMINEUX:		5960,37	RÉCUPÉRATION MS - RDD - PNEUS - VOLUMINEUX		5122,43
TOTAL RECOUVREMENT SABLE		7721,920	TOTAL RECOUVREMENT SABLE		10087,240
% RECOUVREMENT SABLE		20,83%	%RECOUVREMENT SABLE		27,60%
% DE RÉCUPÉRATION SUR ENFOUISSEMENT:		16,08%	% DE RÉCUPÉRATION SUR ENFOUISSEMENT		14,01%

Enfouissement et récupération



Campagne de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation a été mise de l'avant au mois d'août dans le but d'informer les citoyens de l'importance de disposer de leurs déchets au bon endroit.

Les logements, 6 portes et plus, ont été ciblées. La campagne s'est faite sous différentes formes notamment par des autocollants qui ont été apposés sur les conteneurs et bacs, des dépliants remis aux municipalités et aux portes visitées ainsi que des accroche-portes et finalement par un contact direct avec le citoyen lors de la distribution des outils.

À la fin de la campagne, soit fin septembre, 573 dépliants ont été remis en main propre aux citoyens et 1276 accroche-porte ont été accrochés. Les responsables des immeubles, pour leur part, ont distribués 681 dépliants.

Coût de la campagne de sensibilisation : 13 248,29\$



Le bon déchet à la bonne place!

Sachez faire le tri

Matières **interdites** dans les conteneurs / bacs à déchets :

- Appareils électriques ou électroniques
- Appareils réfrigérants
- Matières recyclables
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Matériaux de construction et de démolition
- Pneus et batteries d'automobile
- Meubles et matelas

Veuillez apporter ces matières à l'éco-centre de votre municipalité et déposer les matières recyclables dans le bac de récupération. Pour plus d'information, communiquez avec votre municipalité.

RIDR **MRC DES LAURENTIDES**

Les matières recyclables

Les municipalités utilisatrices du centre de transbordement ainsi que leurs citoyens ont apportées les quantités suivantes en 2014 :

Municipalités	Tonnage
L'Ascension	108,33
La Macaza	174,15
Lac Saguay	58,15
Nominingue	1,58
Rivière-Rouge	540,88
La Conception	0,11
La Minerve	173,87
Labelle	42,77
Mont-Tremblant	2,84
Val-Morin	0,39

Les biogaz

Surveillance environnementale du biogaz

Quatre campagnes de surveillance environnementale du biogaz ont eu lieu en 2014. Les travaux de terrain ont été effectués en mars, juin, août et septembre. Lors de ces quatre campagnes, les résultats ont démontré le respect de la limite fixée au règlement et au décret pour les huit (8) puits de surveillance, pour les quinze (15) bâtiments et infrastructures et pour les trois (3) événements.

Vérification et calibrage du réseau de captage des biogaz

Tout comme la surveillance environnementale des biogaz, quatre (4) campagnes de vérification et calibrage du réseau ont été effectuées en 2014. Lors de ces quatre (4) campagnes, aucune perte de charge notable n'a été observée dans le réseau et les températures de combustion à la torchère étaient conformes aux dispositions du REIMR.

Royauté biogaz

La quantité totale de GES détruite au cours de l'année 2014 par l'opération de captage et de destruction des biogaz n'est pas disponible à ce jour puisque la vente des crédits carbone aura lieu en 2015.

Budget 2014

Les prévisions budgétaires pour l'année 2014 ont été établies à 4 908 399.00\$.

L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 612 601,00\$.

De ce montant, la somme de 363 732,00\$ est affectée à différents projets tels que :

- Recouvrement du LES;
 - Budget 2015;
 - Mise à niveau du biosor.
-

Le patrimoine fiduciaire

- ⇒ Le volume des matières résiduelles ainsi que les sols de recouvrement enfouis de novembre 2013 à décembre 2014 sont de 28 148 m³;
 - ⇒ La contribution a été fixée à 4,45\$ de janvier 2011 au 31 décembre 2015;
 - ⇒ Le patrimoine fiduciaire, pour l'année 2014 s'élève à 204, 430,76\$
 - ⇒ Le patrimoine fiduciaire, depuis le début des opérations du LET, s'élève à 1 025 742,06\$.
-

Journée verte du 10 mai

Lors de la journée verte, qui s'est déroulée le samedi 10 mai 2014, de 8h 30 à midi, 78 personnes ont bénéficié du compost. Le compost restant a été proposé aux municipalités membres de la Régie. Deux municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, six municipalités de la MRC des Laurentides ainsi que 3 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle se sont procurés un voyage de 10 roues de compost. À noter que le compost a été tamisé pour une meilleure qualité.

Voici les résultats du sondage effectué lors de cette journée :

- Le compost est utilisé à 71% pour les fleurs, 54% pour le potager et 36% est utilisé pour les deux;
- 74% des gens font du compostage domestique, soit une diminution de 5% par rapport à l'année dernière;
- 68% des gens ont entendu parler du projet pour le compostage industriel avec les matières organiques, comparativement à 36% en 2013.



PGMR conjoint

Une obligation légale (LQE)

Échus depuis 2009, les Plans de gestion de matières résiduelles (PGMR) des MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides doivent être révisés et un projet de PGMR doit être adopté par les MRC au plus tard le 31 octobre 2015 pour la période 2016-2020.

En 2014, d'un commun accord, ces MRC se sont entendues pour élaborer un PGMR conjoint pour les trois territoires en collaboration avec les deux régies, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) ainsi que la Ville de Rivière-Rouge. De plus, les 3 MRC ont délégué à la RIDR l'élaboration du PGMR conjoint.

Le PGMR conjoint est un outil de gestion des matières résiduelles pour tous les secteurs concernés soit résidentiel, institution-commerce et industrie (ICI) et construction-rénovation et démolition (CRD). Le rôle du PGMR conjoint est de :

- Dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles
- Déterminer des orientations et des objectifs en respect de la Politique québécoise
- Identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre

Le PGMR conjoint doit viser à atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Pour financer entre autres le travail d'élaboration du PGMR, le milieu municipal bénéficie du remboursement des redevances à l'élimination du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques.

Un exercice de concertation régionale

Durant l'année 2014, la RIDR a créé un comité technique du PGMR conjoint formé des professionnels des 3 MRC, des deux régies et de la Ville de Rivière-Rouge pour dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles. Également, un comité élargi formé des représentants du comité technique et des directeurs des 3 MRC et de la ville de Rivière-Rouge a permis à différentes étapes de valider les éléments du PGMR. Par la suite, chacune des sections du PGMR conjoint est présentée pour approbation au conseil des maires de chaque MRC. Il est aussi prévu en 2015 de consulter des représentants des secteurs ICI et CRD.

Matières organiques



Exercice d'information et concertation régionale



Lancement de la campagne d'information - Avril 2014



Rencontre avec les représentants Été-automne 2014



Visite porte-à-porte auprès des participants

Selon la Politique de gestion des matières résiduelles, les MRC doivent en 2015 recycler 60% des matières organiques et interdire leur enfouissement pour 2020. En 2013, les membres de la RIDR adoptaient, par résolution, d'entreprendre les démarches pour la collecte à trois voies (déchets, matières recyclables et matières organiques) et l'implantation d'infrastructures de traitement par compostage et particulièrement dans le sud du territoire d'un centre de transfert de matières résiduelles.

Étant donné, la disparité entre les secteurs à desservir (dispersion des portes à desservir, population permanente versus population saisonnière, importance des résidus alimentaires versus résidus verts etc.) la RIDR a créé un comité technique sur les matières organiques formé des professionnels de villes et municipalités désireuses d'implanter dans des secteurs ciblés une collecte des matières organiques sur leur territoire et d'étudier les divers scénarios d'implantation d'un ou des sites de compostage et un centre de transfert des matières résiduelles. Tout au long de l'année 2014, ce comité a fait des recommandations au conseil d'administration de la RIDR et a mis en place diverses activités. Pour financer entre autres le travail de mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC, le milieu municipal bénéficie du remboursement des redevances à l'élimination.

Infrastructures de compostage et de transfert des matières résiduelles

Au cours de l'année 2014, le comité technique sur les matières organiques a entrepris l'étude de scénarios d'implantation d'infrastructures de traitement par compostage et d'un centre de transfert des matières résiduelles. Ce travail se poursuivra en 2015 en collaboration avec les 35 villes et municipalités membres.

Collecte des matières organiques dans des secteurs ciblés (mai à décembre 2014)



Au restaurant Tutto
in Bocca à
Rivière-Rouge



La Brigade verte de l'école du Méandre à
Rivière-Rouge : Samuel, Magaly, Émilie et Émy.



Quartier du Vallon à
Ste-Agathe-des-Monts.

Une collecte des matières organiques a été mise en place en mai 2014 dans des secteurs ciblés dans 6 villes et municipalités du territoire de la RIDR pour un total d'environ 700 portes desservies avec bacs bruns de 240 litres:

- à Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Faustin-du-Lac-Carré (chemin Sauvagine), le service de collecte est offert porte-à-porte;
- à Saint-Faustin-Lac-Carré, un lieu de dépôt au Domaine Valdurn (pour les déchets domestiques, les matières recyclables et les matières organiques) et dans 4 aires communes à Lac-Supérieur (dépôt seulement pour les matières organiques), les résidents doivent se déplacer pour venir porter leurs matières à ces endroits;
- à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 4 commerces au cœur de la ville bénéficient de la collecte;
- à Piedmont, 54 condos regroupés en 3 unités bénéficient de la collecte;
- à Rivière-Rouge, une école primaire, un restaurant et 5 résidences ont la collecte une fois par mois.

Secteurs ciblés	Porte-à-porte		Apport volontaire		Taux de participation moyen en 2014	Nb de kg moyen par porte par semaine en 2014	Qtée totale collectée 2014 (Kg)
	Urbain	Semi-urbain/rural	1 voie (MO)	3 voies			
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	265 résidences				34%	2,99	26140
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (chemin Sauvagine)		124 résidences			18%	2,06	8160
Piedmont		54 condos regroupés				0,99	1440
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	4 commerces					28,64	3780
Hôtels de ville, MRC des Laurentides, MRC des Pays-d'en-Haut et RIDR	9 bureaux municipaux					n.d.	1290
Ville de Rivière-Rouge	École primaire, restaurant et 5 résidences					n.d.	2855
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (Domaine Valdurn)				112 résidences		0,53	1835
Municipalité de Lac-Supérieur			180 résidences			0,38	2180
Total							47680

Faits saillants

- Des activités de sensibilisation auprès des participants et de la population en général se sont tenues à partir du mois d'avril : séance d'information auprès du personnel des villes, de l'école, des commerces et des participants, lettre personnalisée envoyée par la poste, visites porte-à-porte des participants avec sondage de satisfaction, inspection visuelle des bacs, billet de courtoisie mis sur les bacs au besoin, articles dans les bulletins municipaux et les médias locaux, etc
- Au total, 47 680 Kg de matières organiques ont été collectées entre mai et décembre 2014 et envoyés à un site de compostage à Chertsey;
- Le taux de participation (nb de bacs sortis sur nb total de bacs) est presque deux fois plus grand en milieu urbain (Sainte-Agathe-des-Monts avec 34%) qu'en milieu semi-urbain | rural (Saint-Faustin-lac-Carré, chemin Sauvagine 18%) pour un même service de collecte porte-à-porte;
- Le nombre de kilogrammes moyen collecté par porte est le plus grand dans les secteurs desservis par une collecte porte-à-porte versus apport volontaire et dans le secteur où on retrouve le plus grand nombre de résidents permanents versus saisonniers;
- Les quantités récupérées dans les commerces à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans les bureaux municipaux des villes et des 2 MRC ainsi qu'à l'école primaire et un restaurant à Rivière-Rouge ont permis de constater la nécessité d'un suivi régulier et personnalisé dans la collecte.

Écocentres de la MRC des Laurentides



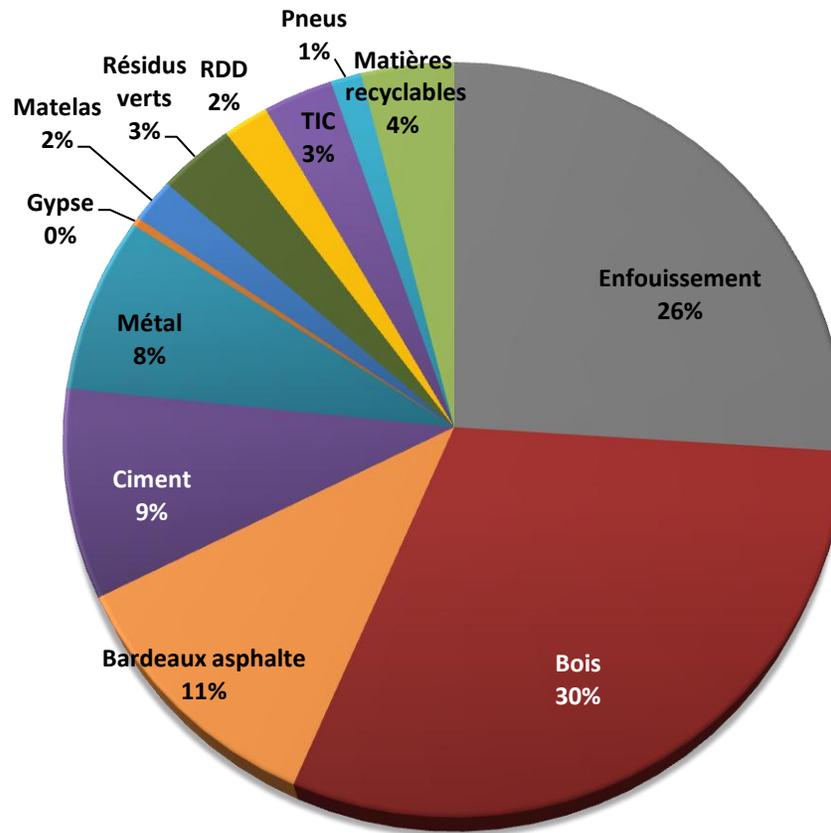
Nombre de visites et volumes récupérés

<u>Écocentres</u>	<u>Nombre de visites</u>	<u>Volumes générés en tonne métrique</u>	<u>Volumes valorisés</u>	<u>Taux de récupération</u>
Amherst	315	287,02	201,74	70%
Huberdeau	742	174,53	136,33	78%
Lac Supérieur	1645	285,41	209,69	73%
La Minerve	684	174,41	120,53	69%
Lantier	681	274,55	166,55	61%
Mont-Tremblant	10225	1652,63	1293,56	78%
Sainte-Agathe-des-Monts	16426	3480,93	2539,48	73%
Sainte-Lucie des Laurentides	1253	389,10	284,67	73%
Val-des-Lacs	1391	200,27	111,15	56%
Barkmère*	-	7,78	1,14	15%
La Conception*	-	7,06	1,03	15%
Lac Tremblant-Nord*	-	2,00	0,294	15%
Montcalm*	-	10,93	1,61	15%
Total année 2014	33362	6946,62	5067,74	

* Écocentres mobiles

Répartition du tonnage

Taux de récupération : 74%



Bulletin Écocentres

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

BULLETIN CUMULATIF ANNUEL - JANVIER À DÉCEMBRE 2014

ÉCOCENTRES

CONT. MOBILES & ÉCOCENTRES	DÉCHETS CONSTRUCTION	MATÉRIAUX SECS 100%					MATELAS	RÉSIDUS - VERT	RECYCLAGE	RDD	PNEUS	PLASTIQUE	ÉLECTRO- NIQUE	HALO- CARBURE	TOTAL	CUMULATIF ANNUEL 2014			CUMULATIF 2014	CONFORME	
		BOIS	MÉTAL	BARDEAUX	CIMENT (DIX ROUES)	GYPSE										QUALITÉ			TOTAL MENSUEL		%
																CONFORME	SEMI-CONFORME	NON-CONFORME			
CONT. MOBILE BARKMERE	5													7,780	TM	4		1	5	80%	
CONT. MOBILE LA CONCEPTION	5													7,060	TM	2		3	5	40%	
CONT. MOBILE LAC-TREMBLANT-NORD	4													2,000	TM	4		3	4	100%	
CONT. MOBILE MONTICALM	4									1				11,220	TM	5			5	100%	
ÉCOCENTRE AMHERST	22	13		7	3							7		223,550	TM	27	10	15	52	52%	
ÉCOCENTRE HUBERDEAU	10	9		3	3					1				138,800	TM	18	1	7	26	69%	
ÉCOCENTRE LAC SUPÉRIEUR	17	20	9	7			3							256,880	TM	55	1		56	98%	
ÉCOCENTRE LA MINERVE	13	11	6				7			1				142,780	TM	27	5	6	38	71%	
ÉCOCENTRE LANTIER	19	16												217,020	TM	24	7	4	35	69%	
ÉCOCENTRE MONT-TREMBLANT	58	66	27	20	15		28	10		2				1369,578	TM	219	3	4	226	97%	
ÉCOCENTRE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	161	208	47	42			46	39						2867,010	TM	464	26	53	543	85%	
ÉCOCENTRE SAINTE-LUCIE DES LAURENTIDES	23	17		5	10									318,890	TM	31	7	17	55	56%	
ÉCOCENTRE VAL-DES-LACS	15	13					1							162,630	TM	27	2		29	93%	
CONT. MOBILE LAC-DES-SEIZE-ÎLES	4													9,150	TM	2		2	4	50%	
TOTAL																					
CONT. MOBILES & ÉCOCENTRES	360	373	89	84	31		85	49		5		7		5734,348	TM	909	62	112	1083	84%	

* Le tonnage inclus 6 voyages de 10 roues de la MRCDL

Légende sur la qualité : (A) Conforme (B) Semi-Conforme (X) Non Conforme

Sécurité autour des conteneurs

En 2014, des travaux ont été réalisés afin de renforcer la sécurité des usagers autour des conteneurs.

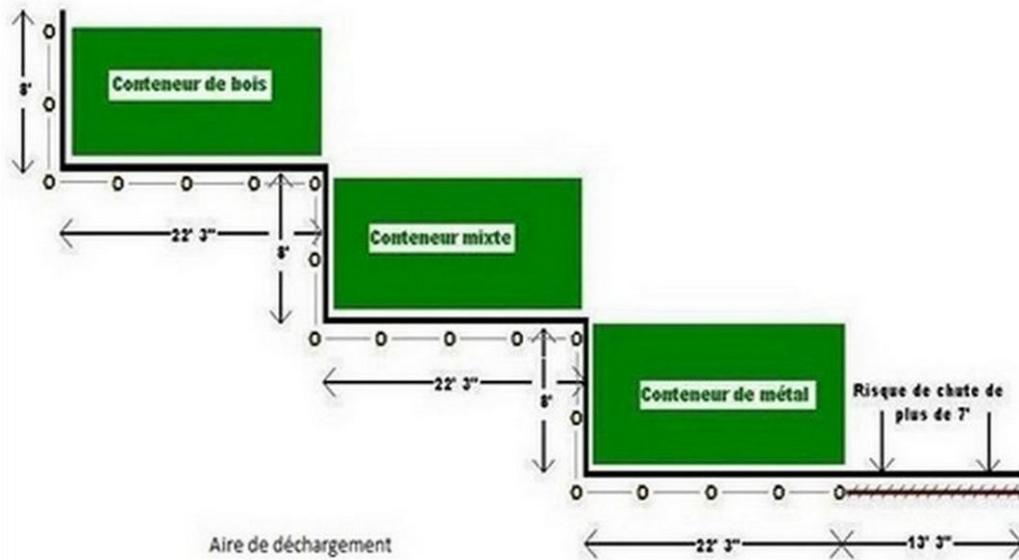
Le projet pilote a été réalisé à l'écocentre de la Minerve, en collaboration avec les employés municipaux de la Minerve.

Les travaux ont été réalisés selon le Règlement sur la santé et la sécurité au travail et ont débuté en juillet et se sont terminés début août.



Le coût des travaux a été de 3 589,00\$

Ecocentre La Minerve



LEGENDE

- Blocs de soutènement : 
- Bollards de 6" reliés d'une chaîne : 
- Garée-corps 42" de haut : 

Patrice Lacroix

Plan de communication

En 2014, la Régie a pris la gestion du Plan de Communication pour les écocentres de la MRC des Laurentides.

À cet effet, entre le 4 juin et le 28 août, plus d'une trentaine de capsules ont été entendues via la Radio CIME-FM.

Ces capsules ont porté en particulier sur :

- Le pré-tri à la source;
- L'herbicyclage;
- La récupération des halocarbures;
- Les résidus domestiques dangereux;
- Les appareils électroniques, électriques et informatiques;
- Les résidus verts.

Les coûts associés au Plan de communication 2014 pour les écocentres ont été de l'ordre de 6 112,00\$.



QUE FAIRE AVEC LES

FEUILLES MORTES ET LES RÉSIDUS DE JARDIN ?

RIDR

Service municipalité
des déchets de la Rouge

Conservez-les sur votre terrain

C'est la meilleure option !

Les feuilles mortes déchiquetées constituent un excellent fertilisant pour le gazon, en plus d'être très utiles dans le compost.

Rapportez-les

gratuitement à votre écocentre*

*Service résidentiel seulement

Déposez

les feuilles, les tiges, les brindilles et les aiguilles de pin en vrac dans les conteneurs afin qu'ils soient compostés.

Consultez **Train de vie durable** pour connaître les horaires des dépôts.

- **Écocentre de Mont-Tremblant**
60, chemin Brébeuf
819 425-8614, poste 2604
- **Écocentre de Ste-Agathe-des-Monts**
1710, rue Principale Est
819 326-4595, poste 1
- **Écocentre de Rivière-Rouge (RIDR)**
668, ch. du Parc Industriel
819 275-3205



ATTENTION

La collecte des bacs noirs se fera à toutes les semaines à compter du mois de mai.
Consultez votre calendrier de collecte.

POUR PLUS D'INFORMATION, consultez votre municipalité
ou **TRAINDEVIEDURABLE.com**

NOTRE TERRITOIRE
VOLLE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ANCIENEL | BAYMERE | HÉRIFF | HÉBERDEAU | JUVY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA-DONCESSION | LAC-DUPÉREUX | LAC-TREMBLANT-NORD | LA-MÉNÉRIE | LANTIER | MONTCALM
SAINT-FÉLIX | SAINT-AGATHE-DE-SAINTS | SAINT-EUGÈNE-DES-LAURENTIDES
SAINT-FAVISTE | LAC-CARRE | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

467-755-0264

Dans les écocentres : Un pré-tri à la source = efficacité et rapidité

Chaque année, le printemps est l'occasion de nettoyer sa propriété, de renouveler certains équipements et de procéder au tri des biens et produits accumulés pendant l'année.

Avant de vous présenter à un écocentre, vous êtes invités à faire un pré-tri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule. Ce pré-tri à la source améliore le temps de disposition à l'écocentre et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.

> J.L.0682055904



10 écocentres récupèrent vos matières pour les valoriser

Amherst

1323, route 323 Sud
819-681-3372

Huberdeau

110, Chemin de la Rouge
819-687-8321

La Minerve

75, Chemin de la Minerve
819-2742-364

Lac Supérieur

1101, chemin du Lac Supérieur
819-681-3370

Lantier

118, Croissant des Trois-Lacs
819-326-2674

Mont-Tremblant

60, Chemin Brébeuf
819-425-8614

Sainte-Agathe-des-Monts

1710, rue Principale Est
819-326-4595

Sainte-Lucie-des-Laurentides

2143, Chemin Martin
819-326-3198

Val-des-Lacs

20, rue Charron
819-326-5624

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

688, Chemin du Parc Industriel
Rivière-Rouge
819-275-3205



Régie intermunicipale
des déchets de la Rouge

MRC
DES
LAURENTIDES

Pour plus d'information, consultez votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURABLE.com

Écocentres régionaux

Horaire du temps des Fêtes

**ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT
ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

FERMÉ :
Le 24 décembre
Le 25 décembre
Le 26 décembre
Le 31 décembre
Le 1^{er} janvier
Le 2 janvier

OUVERT :
Le 27 décembre (9h à 15h)
Le 30 décembre (9h à 16h30)
Le 3 janvier (9h à 15h)

Les citoyens peuvent apporter **GRATUITEMENT** leur arbre de Noël (sans décoration) pour qu'il soit valorisé.

Nous vous souhaitons un très joyeux temps des Fêtes dans le respect de l'environnement !

RIDR

MRC DES LAURENTIDES

>5928477

130 citoyens ont utilisés les services des deux écocentres régionaux pendant la période des Fêtes !

Écocentre de Ste-Agathe-des-Monts : 48 utilisateurs
Écocentre de Mont-Tremblant : 82 utilisateurs

Les écocentres mobiles de la Rouge

En 2014, quatre (4) rencontres ont eu lieu soit les 18 juin, 8 juillet, 30 septembre et 26 novembre.

Un comité technique a été formé et celui-ci est formé des représentants suivants :

Mme Johanne Bock	Directrice générale adjointe - RIDR
M. Marc Forget	Directeur général - RIDR
M. Richard Gagnon	Directeur général - Lac Sagouay;
M. Richard Lasnier	Directeur - Service de l'urbanisme - Nomingue;
M. Christian Pilon	Urbaniste - L'Ascension;
M. Michel Robidoux	Directeur des travaux publics - Rivière-Rouge;
Mme Rose-Marie Schneeberger	Agente de développement - RIDR ;
M. Jacques Taillefer*	Directeur général - La Macaza

* Mme Diane L'Heureux a remplacé M. Jacques Taillefer qui a quitté au mois d'octobre.

Durant l'année 2014, les municipalités ont accepté d'évaluer, dans le cadre d'un projet régional, des scénarios d'implantation d'écocentres.

En décembre 2014, elles ont adopté, par résolution, la signature du protocole d'entente concernant la gestion du service d'écocentre mobile avec la RIDR.



La gestion responsable
des matières résiduelles:
**un choix profitable
pour tous!**